



CHARTE d'utilisation des matériels et des logiciels de l'ECN

L'utilisation des matériels est réservée aux usagers respectueux des règles mentionnées ci-après :

- Chaque utilisateur du parc informatique de l'ECN de la Haute-Roya a la possibilité de sauvegarder les contenus de son travail ou le fruit de ses recherches personnelles sur Cédéroms rewrites (CDR-W) ou clefs mémoires USB. Il doit cependant apporter son matériel pour les sauvegardes et pour les impressions volumineuses (feuilles de papier) ;
- D'une manière générale, l'utilisateur doit prendre soin de ne pas porter atteinte, par l'utilisation de ses divers supports d'enregistrement, aux matériels et logiciels des postes mis à sa disposition ;
- Toute détérioration de matériel (micro-ordinateurs et mobilier) engage la responsabilité personnelle de l'utilisateur. La remise en état du matériel détérioré est donc à la charge de l'utilisateur ;
- Les ordinateurs accessibles en libre service sont dotés d'un système de protection contre les virus informatiques mis à jour régulièrement. Néanmoins, l'ECN n'est pas responsable de la détérioration ou de la destruction des données personnelles d'un utilisateur causées par l'attaque d'un virus informatique.

Ne sont pas autorisées :

- l'installation de logiciels ou de programmes n'appartenant pas à l'ECN
- la copie de logiciels et de fichiers appartenant à l'ECN

Tende,
le

Signature



CHARTRE d'utilisation des listes de discussion de l'ECN

Le fondateur de la liste et le modérateur sont susceptibles d'exclure un participant qui ne respecterait pas les closes de la Charte ou de supprimer toute contribution qui ne serait pas en relation avec le thème de la discussion abordée, qui ne respecterait pas la Nétiquette ou qui serait contraire à la loi.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles qui les concernent.

Les participants qui souscrivent pour la première fois à une des listes de discussions de l'ECN, doivent commencer par lire attentivement la Charte disponible sur le site Internet de l'ECN (www.ecn-haute-roya.com) et les 5 derniers messages postés sur ladite liste.

Quand le participant s'absente plus d'une semaine, il est préférable qu'il suspende son abonnement à la liste.

Le dépôt des messages :

Les messages et les paragraphes doivent être courts et doivent être en rapport direct avec le sujet de la discussion.

Les titres pour le champ "sujet" de l'en-tête qui apparaît dans la liste des messages du destinataire doivent être choisis avec pertinence.

Une signature doit figurer en fin de message comprenant le prénom et le nom du participant.

Les majuscules ne doivent être utilisées que pour souligner un point important ou pour un titre ou un en-tête de paragraphe. Mettre un mot en capitale qui n'appartient pas à un titre est l'équivalent de CRIER.

Tout message personnel à une liste de discussion ne peut être retransmis sans la permission de l'auteur du message.

Il convient de ne pas abuser d'émoticônes (ou smiley) et d'acronymes dans le corps des messages.

Tende,
le

Signature



CHARTRE de fonctionnement

Inscription et adhésion des usagers à l'ECN :

Pour les mineurs, l'autorisation parentale (formulaire disponible à l'inscription) et une photocopie de la pièce d'identité de la personne majeure sont obligatoires. En cas de problème, cette dernière sera contactée.

L'adhésion est nominative, elle ne peut, par conséquent, être utilisée que par une seule personne. Elle est valable un an (de date à date), aucun remboursement ne sera effectué.

Accès Internet :

Un filtrage de l'accès au web des postes publics est mis en place par l'ECN :

- Par liste blanche pour les enfants : le web n'est pas accessible, seule une liste fermée, de sites autorisés et sans risques, leur est accessible.
- Par liste noire pour tous les autres (mineurs et majeurs) : le web est accessible mais filtré.

L'utilisateur s'engage à ne pas exposer l'espace à des dépenses imprévues (consultation de sites web payants ou surtaxés).

A l'arrivée, l'utilisateur adhérent doit remettre sa carte à la personne responsable ou à l'animateur et la récupérer à la fin de sa connexion.

Le temps d'une connexion est limité à 1 heure, une fois par jour, en cas d'affluence. La réservation d'un poste est préconisée et ne peut se faire que toutes les heures "pleines" (ex : 14h00 - 15h00). Toute personne n'ayant pas réservé n'est pas prioritaire.

Un retard de 10 minutes entraîne l'annulation de la réservation.

Tout heure de connexion commencée est due et le règlement s'effectue au début de la consultation.

Tout retard de paiement pourra entraîner l'exclusion temporaire du site jusqu'à régularisation.

Tende,
le

Signature